Date : ……………

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | TECHNOLOGIE | Formation : 1°CAP PAR |
|  | **LES RISQUES PROFESSIONNELS** |



**LES DIFFERENTS RISQUES PROFESSIONNELS :**

**Risque de chute de plain pied :**

C’est un risque de blessure causé par la chute de plain pied d’une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d’un objet, d’une partie de machine ou de mobilier.

**Risque de chute de hauteur :**

C’est le risque de blessure causé par la chute d’une personne avec une différence de niveau. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d’une partie de machine ou d’installation. Elle est d’autant plus grave que la hauteur sera grande.

**Risque lié à la manutention manuelle :**

C’est un risque de blessure et dans certain cas de maladie professionnelle, consécutive à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs de mauvaises postures.

**Risque lié à la manutention mécanique :**

C’est le risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance).

**Risque lié aux circulations sur le chantier :**

C’est un risque de blessure résultant du heurt d’une personne par un véhicule (camion, fourgon, automobile), de la collision de véhicules ou contre un obstacle au sein du chantier.

**Risque lié aux effondrements et aux chutesd’objets :**

C’est un risque de blessure qui résulte de la chute d’objets provenant de stockage, de manutention en hauteur ou de l’effondrement de matériaux.

**Risque lié aux machines et aux outils :**

C’est un risque de blessure par l’action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entraînement), d’une machine, d’une partie de machine, d’un outil portatif ou à main.

**Risque et nuisance liés au bruit :**

Le bruit est une source d’inconfort, il entrave la communication orale, gêne l’exécution des tâches délicates. Dans le cas d’exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.

**Risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets :**

C’est un risque d’infection, d’intoxication, d’allergie, de brûlure par inhalation ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, il peut en résulter des maladies professionnelles.

1

Date : ……………

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | TECHNOLOGIE | Formation : 1°CAP PAR |
|  | **LES RISQUES PROFESSIONNELS**  |



**Risque d’incendie, d’explosion :**

C’est le risque de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels et humains très important.

**Risque lié à l’électricité :**

C’est le risque de brûlure ou d’électrocution consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

**Risque lié à l’éclairage :**

C’est un risque de fatigue et de gêne si l’éclairage est inadapté. C’est aussi un facteur de risque de chute ou d’erreur.

**Risque lié à l’utilisation d’écran :**

C’est le risque de fatigue visuelle.

**Risque lié aux ambiances climatiques :**

C’est un risque d’inconfort qui peut provoquer des fatigues ou des malaises.

**Risque lié au manque d’hygiène :**

C’est un risque d’atteinte à la santé.

**Risque lié à l’intervention d’une entreprise extérieur :**

C’est le risque d’accident qui peut être lié à la co-activité de deux entreprises, mais aussi à la méconnaissance par chacune des entreprises, des risques que peut induire l’activité de l’autre entreprise.

**Risque lié au manque de formation :**

C’est un facteur de risque d’accident ou de maladie professionnelle, consécutif à la méconnaissance des bonnes pratiques de travail, des consignes de sécurité ou des règles de prévention.

**Risque routier :**

C’est un risque d’accident de circulation lié au déplacement d’un salarié réalisant une mission pour le compte de son entreprise ou du trajet de son domicile sur son lieu de travail.

 Source INRS

Institut National de Recherche et de Sécurité

Evaluation des risques professionnels ; guide pour les PME – PMI

2